Privilégiez l'envoi par mail. Vous pouvez remplir ce formulaire avec Adobe Reader, l'enregistrer puis l'envoyer par mail à ctm@mauleon.fr

MAULÉON
INVENTER DEMAIN

COMMUNE DE MAULEON

FORMULAIRE DE PRÊT DE MATÉRIEL COMMUNAL

*A compléter et à retourner à la mairie au plus tard **1 mois avant la location envisagée**.*
Contact : Centre Technique Municipal – 05 49 81 63 19 – ctm@mauleon.fr

N° DES FIT : _____/_____/_____ (Réservé à la mairie) Déposé en mairie le : _____

Par : **M** ☐ **Mme** ☐ : _____

demeurant _____

Adresse E-mail :_____

Téléphone fixe :_____ Portable:_____

Demande à emprunter le matériel désigné au verso de la présente feuille (*sous réserve de disponibilité effective de ce matériel)*

Pour la période du_____au_____, soit_____jours.

Pour le compte de l'association: _____

Motif de la demande : _____

Date de livraison souhaitée : _____

Lieu de la manifestation / lieu de livraison si différente : _____

REGLEMENT DU PRET DE MATERIEL :

- Le matériel est empruntable uniquement par les associations locales, les organismes para municipaux (CCAS, …), les collectivités voisines, les écoles, les acteurs économiques de la commune.
- Le matériel ne devra pas quitter le territoire communal.
- Le bénéficiaire du prêt du matériel de la Commune est tenu de souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile, le vol, les dégradations ou la destruction. Il doit fournir à toute demande une copie d'attestation d'assurance à jour valable pour l'année en cours
- En cas de non restitution ou de destruction du matériel prêté, le bénéficiaire s'engage à rembourser à la commune la valeur de remplacement de ce matériel en faisant valoir sa responsabilité civile auprès de son assurance.
- Veuillez **nous fournir un plan d'implantation du matériel** sur le site en tenant compte des arrivées électriques, les moyens d'accès, …
- Toute demande nécessitant l'installation d'un comptage Séolis temporaire ou d'un groupe électrogène doit nous parvenir au minimum 1 mois avant la date de votre manifestation.
- En raison de la dégradation et des vols répétés du matériel communal mis à disposition sur les manifestations en extérieur, il est demandé aux bénéficiaires de démonter et ranger en intérieur tout petit matériel (panneaux signalétique, coffrets électriques, rallonges …). En cas de non-respect de cette consigne, le bénéficiaire peut se voir refuser la mise à disposition de ce matériel l'année suivante.
- Toute demande de matériel supplémentaire 1 semaine avant la date de la manifestation sera systématiquement refusée.
- Une réponse par mail ou par courrier sera adressée au demandeur dans les 10 jours maximum après la réception de la demande. Passé ce délai, veuillez prendre contact avec les services municipaux par mail ou par téléphone.

MATERIEL « MOBILIER » SOUHAITE / SUIVI DES RETOURS

Stock mairie	Désignation du matériel	Quantité demandée	Quantité autorisée (réservé mairie)	TOTAL	Observation(s), détails que vous jugez nécessaires à préciser	Retour du matériel et observations (Réservé à la mairie)	Prix de l'équipement neuf pour info
40	Barrière de sécurité métallique						35€ HT/U
25	Barrière de sécurité plastique						35€ HT/U
90m² ou 50m² indivisibles	**Podium**						
2	■ Escalier						
22ml	■ Garde-corps						
90m²	■ Toiture						
48m²	**Praticables** (2x1m, hauteur de 0.2 à 1m)	m^2					339€ HT/U
2 30ml	■ Escalier ■ Garde-corps						300€ HT/U
18	Grille de chantier (3,50x2m avec plots béton)						
3	Stand pliant (barnums) (3x3m)						
12	Rideaux pour stand pliant						
15	Grille d'exposition						58€ HT/U
	Autres demandes, compléments						

Prêt de panneaux :

(sous réserve de stock suffisant au moment de la réservation)

Dispo : 14
Quantité :

Dispo : 4
Quantité :

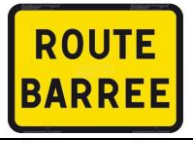

Dispo : 8
Quantité :

Dispo : 4
Quantité :

Dispo : 4
Quantité :

Dispo : 6 Quantité :

Dispo : 4
Quantité :

Mise à disposition conteneurs Agglo2B :

Faire votre demande auprès des services de l'Agglo en cliquant sur le lien ci-dessous :
Manifestations éco-responsables (agglo2b.fr)

OM: Ordures ménagères **CS**: Collecte sélective, couvercle jaune

MATERIEL « ELECTRIQUE » SOUHAITE / SUIVI DES RETOURS

NE PAS OUBLIER DE FOURNIR LE PLAN D'IMPLANTATION DE VOS EQUIPEMENTS

Stock CTM	Désignation du matériel que vous souhaitez raccorder et/ou réserver	*Quantité demandée*	*Quantité Réservée (mairie)*	*TOTAL*	Qui fournit l appareil ?	Type d alimentation nécessaire sur le disjoncteur principal	Accord de raccordabilité *(Réservé à la mairie, à remplir par le service)*	Retour du matériel et observations *(Réservé à la mairie)*	Prix de L équipement neuf pour infc
4	Sono portative 1 caisson + 2 HP + 1 micro HF + 2 micros filaires				☐ **Mairie (location 66€)** ☐ **Demandeur**	■ Monophasé			3000 € HT
1	Coffret 6 PC monophasé portatif (fiche hypra 32A)				☐ Mairie	■ Triphasé	☐ Oui ☐ Non		700 € HT
1	Coffret monophasé portatif 4 PC mono (fiche hypra 32A)				☐ Mairie	■ Monophasé ■ Triphasé	☐ Oui ☐ Non		900 € HT
1	Coffret monophasé portatif 5 PC mono + 1 PC tétra – 20A (fiche classique)				☐ Mairie	■ Triphasé	☐ Oui ☐ Non		700 € HT
4	Coffret 4 PC mono + 2 PC tétra – (fiche hypra 32A)				☐ Mairie	■ Triphasé	☐ Oui ☐ Non		1500 € HT
1	Coffret forte puissance (fiche hypra 40A) Exclusivement grosses manifestations				☐ Mairie	■ Triphasé	☐ Oui ☐ Non		2200 € HT
1	Coffret forte puissance (fiche hypra 63A) Exclusivement grosses manifestations				☐ Mairie	■ Triphasé	☐ Oui ☐ Non		2500 € HT
7	Passe-câble routier 3x32mm – Longueurs de 1m				☐ Mairie		☐ Oui ☐ Non		300 € HT/U
Spécial	Demande de branchement temporaire Seolis	☐			Date :	Index avant :	Index après :	Accord mairie :	Forfait 233€ HT
	Location groupe électrogène	☐	Nb jours :					☐ Oui ☐ Non	101€ HT/jour
Rallonges de raccordement type Hypra 32/40/63A (Cadre réservé aux services techniques)									250 € HT/U
Divers (cadre réservé aux services techniques)									

Le matériel exposé en extérieur devra impérativement être protégé. La mairie ne pourra pas être responsable des dommages occasionnés par la pluie.

- **OBLIGATOIRE** : Veuillez **nous fournir un plan d'implantation du matériel** sur le site en tenant compte des arrivées électriques, les moyens d'accès, …
- Toute demande nécessitant l'installation d'un comptage Séolis temporaire ou d'un groupe électrogène doit nous parvenir au minimum 1 mois avant la date de votre manifestation.

APPAREILS SUCEPTIBLES D'ETRE RACCORDES SUR LES COFFRETS DE PUISSANCE :

Quantité	Désignation	Complément d'information :	Type d'alimentation Indiquez obligatoirement le type :	Puissance : (regardez l'étiquette au dos de l'appareil)
	Friteuse		☐ Monophasé ☐ Triphasé	W
	Percolateur		■ Monophasé	W
	Chambre froide		☐ Monophasé ☐ Triphasé	W
	Crêpière		☐ Monophasé ☐ Triphasé	W
	Autres, précisez et additionnez les puissances :		☐ Monophasé ☐ Triphasé	W

SIGNATURE DU DEMANDEUR	
Fait à	le
Le demandeur reconnaît avoir pris connaissance du règlement de prêt ci-joint. En cas de demande de location, une facture vous sera envoyée.	
Signature : Pour signer numériquement, cliquez sur "signer" en haut à gauche de la fenêtre. Choisir apposer une signature, tracer. Placez ensuite votre signature dans le cadre ci-contre puis cliquez sur accepter. Enregistrez ensuite votre fichier via le menu Fichier, enregistrer sous ou enregistrer. https://helpx.adobe.com/fr/reader/using/sign-pdfs.html	Signature après remise du matériel Date :
REPONSE DE LA MAIRIE	
Votre demande a été :	☐ Acceptée ☐ Refusée Motif :
Observations	

Les informations recueillies sont nécessaires pour accomplir les formalités administratives et légales relatives à votre demande de matériel.
Conformément à la loi informatique et libertés modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données.
Vous pouvez exercer ces droits en écrivant à dpo-mauleon@agencergpd.eu